

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

01 JUIL. 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_74-DE

2022-74 COMMANDE PUBLIQUE/ DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET L'EXECUTION DU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES DE LA RUE DU PONTET SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 juin 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jérôme JONFAL

Date d'affichage :

01 JUIL. 2022

OBJET : DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET L'EXECUTION DU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES DE LA RUE DU PONTET SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

01 JUIL. 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_74-DE

2022-74 COMMANDE PUBLIQUE/ DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET L'EXECUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES DE LA RUE DU PONTET SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

DELEGATION DE POUVOIR RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET L'EXECUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES DE LA RUE DU PONTET SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Vu les articles L.2122-22, L.5211-1 et L.5211-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-33 en date du 24 mars 2022 ;

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 24 mars 2022, rendue exécutoire en date du 25 mars 2022, le Conseil communautaire a approuvé la convention de groupement de commande en vue de l'aménagement de la Rue du Pontet à Cruseilles, entre la Communauté de communes du Pays de Cruseilles, la Commune de Cruseilles ainsi que le SYANE.

Le calendrier prévisionnel de la consultation prévoit l'attribution et la signature des marchés respectifs au début du mois de juillet.

En vertu de ses attributions, il reviendra alors au Conseil communautaire d'attribuer le marché tel que proposé par Commission d'appel d'offre du groupement.

Toutefois, au vu de l'urgence à réaliser ces travaux et du fait de l'absence de réunion du Conseil communautaire pendant la période estivale, il est proposé au Conseil communautaire de donner ponctuellement délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux relatif au renouvellement des réseaux humides de la rue du Pontet à Cruseilles.

Il rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Président est chargé de communiquer à chaque Conseil, un compte-rendu des décisions prises par délégation. Le Conseil communautaire peut par ailleurs à tout moment demander des précisions sur le sens et la portée de ces décisions et retirer, s'il le jugeait nécessaire, ladite délégation de pouvoir.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de marché de travaux relatif au renouvellement des réseaux humides de la rue du Pontet à Cruseilles.
- **DIT** que chaque décision prise en vertu de la présente délégation sera portée à la connaissance du Conseil communautaire en séance

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

